

Nouvelle-Calédonie: l'école et l'enseignement supérieur au cœur des enjeux politiques

Alors que la Nouvelle-Calédonie est en pleine crise politique après l'incendie allumé par le vote du projet de loi constitutionnelle sur l'élargissement du corps électoral, la rédaction a souhaité donner la parole à deux collègues, membres de l'Urmis*. Marie Salaün est anthropologue, professeure à Paris Cité, spécialiste du fait colonial en Océanie ; elle a notamment travaillé sur l'école en Nouvelle-Calédonie. Benjamin Néa prépare une thèse sous sa direction sur les mobilités étudiantes des bacheliers néo-calédoniens.

Propos recueillis par **FABRICE GUILBAUD**,
membre de la commission administrative

Quels sont les enjeux de la « question scolaire » en Nouvelle-Calédonie, notamment depuis les accords de Nouméa ?

M. S. : L'école est au cœur de la revendication indépendantiste qui émerge à la fin des années 1960. L'exclusion des Kanak du système scolaire fait partie du legs colonial : il aura fallu attendre 1962 pour que le titre de bachelier soit décerné à un Mélanésien. Au déclenchement des « événements » en 1984, l'école calédonienne s'est massifiée, mais elle ne s'est pas démocratisée, pas plus qu'elle n'a été à même de satisfaire la demande d'une prise en compte des langues et de la culture kanak. Les objectifs de « rééquilibrage » (accords de Matignon-Oudinot en 1988) puis de « décolonisation » (accord de Nouméa en 1998) ont eu une traduction scolaire en termes de territorialisation, d'adaptation à la marge du curriculum, et de transferts des compétences (primaire public en 2000, primaire privé et secondaire en 2012) de Paris vers Nouméa. Mais de fait, l'État français assure encore plus de 90 % de la dépense d'éducation.

Et l'enseignement supérieur dans tout cela ?

B. N. : L'ESR fait partie des « compétences partagées » entre l'État et l'exécutif local. Pour autant, comme le note le Hcéres dans son dernier rapport (mars 2024), si les relations de l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) avec le territoire et ses représentants sont « fluides et de bonne qualité », on ne peut pas dire que la collectivité se soit saisie véritablement de cette compétence partagée. Cependant, le retour à la paix civile après 1988 a ouvert un développement spectaculaire des infrastructures locales : on est passé de 200 étudiants en 1987 à presque 4 000. Les dernières décennies ont été celles de programmes de discrimination positive en faveur des Kanak (via des dispositifs de reprise d'études et des bourses), d'une

décentralisation de l'offre de formation (via l'ouverture d'un campus en province Nord en 2020), d'un renforcement de l'ancrage régional (via des coopérations intra-Pacifique). Mais on ne peut pas penser le supérieur simplement depuis l'UNC. Sur 7 357 bacheliers calédoniens inscrits dans le supérieur en 2021, plus du tiers le sont en dehors de la Nouvelle-Calédonie, dont une très grande majorité en France hexagonale. Les mobilités restent inscrites dans l'histoire d'une migration étudiante très franco-centrée.

Cela nous ramène aux inégalités sociales entre les populations et à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie...

B. N. : S'il est difficile d'évaluer précisément l'impact des politiques de rééquilibrage, les chiffres à disposition témoignent d'inégalités persistantes. Par exemple, un Kanak a 8,3 fois moins de chance d'être diplômé du supérieur qu'un non-Kanak. Parmi les actifs occupés, un Kanak sur deux n'a aucun diplôme qualifiant (contre un tiers des autres Calédoniens) et seulement 6 % sont titulaires d'un diplôme du supérieur (contre 28 % des autres Calédoniens). Si un habitant sur cinq se trouve en situation de pauvreté monétaire, cette proportion est beaucoup plus importante dans les deux provinces à majorité kanak (Nord et Îles). Enfin, si quatre habitants sur dix sont issus de la communauté kanak, neuf détenus sur dix à la prison de Nouméa le sont.

M. S. : Si personne ne peut dire, à l'heure où nous parlons, quel sera l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, l'incertitude est encore plus forte en ce qui concerne l'ESR et sa possible contribution à la décolonisation de l'archipel. Les accords successifs ont permis de poser les fondations d'un enseignement supérieur plus inclusif et plus adapté aux réalités locales. Un passage en force de l'État français sur la seule question du corps électoral, en l'absence d'un accord global dont l'ESR devrait nécessairement faire partie, efface plus de trois décennies d'efforts en ce sens. ■



Marie Salaün.



Benjamin Néa.

* Unité de recherches migrations et société, laboratoire des universités Côte d'Azur et Paris Cité, de l'Institut de recherche pour le développement et du CNRS.